



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Albi, le 12 DEC. 2022

Commission de suivi de site – COVED Lavaur Compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022 à 15h30

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Madame BOSC.
Ouverture de la séance à 15h35.

Membres présents

Collège Administration

- Madame Delphine BOSC, sous-préfecture
- Monsieur Fabrice LOUVART de PONTLEVOYE, UID Tarn-Aveyron
- Monsieur Patrick ALIBERT, SDIS

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Noël MEYSSONNIER, mairie de Fiac
- Madame Chantal GUIDEZ, mairie de Lavaur

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Frédéric POUS, COVED
- Monsieur Cyril BELINGAND, COVED
- Monsieur Didier ROQUES ; TERRALIA
- Madame Marine FAURE, SMICTOM Lavaur
- Monsieur Michel BOUYSOU, SMICTOM

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Pierre-Marie DUFFAU,
- Madame Sandrine TROUCHE

Madame BOSC ouvre la séance en excusant M. Proisy et M. Berly empêchés puis en présentant l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 7 juin 2021,
- Bilan des activités du site et des faits marquants depuis la dernière CSS,
- Présentation des actions de l'inspection,
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 7 juin 2021

Tél : 05 81 27 54 86 / 05 81 27 54 88

Mél : uid-81-12.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Cité administrative – 19 rue de Ciron – Bât D – 81013 ALBI Cedex 09

Mme BOSC soumet à l'approbation de la commission le compte-rendu de la précédente commission en date du 7 juin 2021. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé.

M. LOUVART précise qu'il conviendra désormais de réunir les membres de la CSS dans le courant du second trimestre pour réduire le délai entre la période du bilan de l'exploitant sur l'année précédente et la date de la commission.

2. Bilan des activités du site et des faits marquants depuis la dernière CSS

M. POUS présente le rapport d'activité 2021 (cf présentation).

La question du nombre de volatiles sur le site lui est posée.

M. BELINGAND répond que ce nombre dépend des périodes de l'année et que ce ne sont pas toujours les mêmes espèces. Lorsque les milans sont présents, les goélands sont absents et inversement.

M. LOUVART précise qu'avec la mise en place du tri du biodéchet en 2023, il pourrait y avoir moins de volatiles à l'avenir.

M. POUS explique que le test d'effarouchement avec drone n'a pas donné une complète satisfaction. M. BELINGAND complète qu'il faudrait notamment la présence d'un droniste à plein temps sur le site. Un phénomène d'accoutumance au drone est aussi possible. Ce dispositif d'effarouchement ne sera pas retenu.

Suite à l'incendie du 5 avril 2021, qui a nécessité l'intervention des services de secours extérieurs, M. BELINGAND indique que le dispositif a été renforcé avec l'acquisition de caméras thermiques et l'élargissement de la période d'astreinte à toute l'année.

Mme BOSC demande si l'origine de l'incendie a été déterminée.

M. BELINGAND répond par la négative et qu'il est très difficile de le déterminer. Il évoque la possibilité d'une pile au lithium mais également la problématique des matelas en mousse qui s'enflamme tout seul.

M. BOUYSSOU indique que certains produits ménagers inflammables peuvent aussi être à l'origine d'un départ d'incendie.

M. POUS indique lors de sa présentation qu'une journée porte ouverte a été réalisée en avril 2022 ; la prochaine sera faite à la même période en 2023.

M. POUS annonce aux membres de la CSS que les travaux de l'alvéole E2 ont débuté. La mise en exploitation de l'alvéole est prévue à la fin du second semestre 2023.

M. LOUVART demande à l'exploitant d'informer l'inspection lors de la mise en œuvre des étanchéités afin d'assister aux opérations.

Concernant le projet de centrale solaire au sol, M. POUS rappelle que l'objectif est une installation en 2024. Pour le moment, la société qui porte le projet de centrale PV n'a pas encore candidaté à l'appel d'offre de la commission de régulation de l'énergie.

M. LOUVART rappelle que ce type d'aménagement nécessite de déposer un dossier à connaissance en préfecture afin d'obtenir un arrêté préfectoral complémentaire autorisant le projet. Il convient d'ores et déjà d'intégrer cette phase administrative du projet afin que les délais d'instruction puissent être compatibles avec le délai de l'appel d'offre.

M. POUS répond qu'il est bien conscient de l'enjeu et cite l'exemple du projet de centrale PV en cours sur le site de Montauty.

Mme GUIDEZ interroge l'exploitant sur la diminution des envols de plastiques grâce aux nouvelles consignes de tri.

M. BELINGAND indique que les films plastiques constituent toujours les emballages des déchets et donc qu'ils seront encore présents dans les déchets.

Concernant la production d'électricité à partir du biogaz, M. ALIBERT demande si la production annuelle est équivalente à 1300 habitants ou 1300 habitations.

M. POUS précise qu'il s'agit d'équivalent habitants.

Mme BOSC remercie monsieur POUS pour cette présentation.

3. Présentation des actions de l'inspection

M. LOUVART présente les actions de l'inspection (cf présentation).
Cette présentation ne génère pas de questions.

4. Questions diverses

Pas d'autres questions.

Mme BOSC clôture la commission 2022 à 16h40.

Le sous-préfet de Castres,
président de la CSS,

François PROISY